

Mutualiser les bonnes pratiques pour la qualité de l'air



Pilote : Conseil régional

Références PNSE 2

Protéger la santé et l'environnement des enfants

Action 19 : réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants

Contexte et état des lieux

L'impact sanitaire de la qualité de l'air intérieur a été mis en évidence par de nombreuses études. Plusieurs collectivités, engagées dans une démarche de Développement Durable, réfléchissent aux modalités d'amélioration de la qualité de l'air dans leurs bâtiments, notamment dans ceux accueillant des enfants et personnes sensibles, et à terme tout établissement recevant du public (ERP). La population plus particulièrement visée est celle des enfants et des jeunes, pour laquelle une prévalence des pathologies respiratoires (asthme et allergies) est constatée dans notre région.

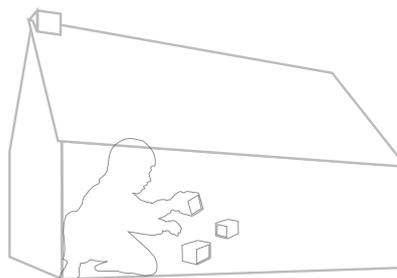
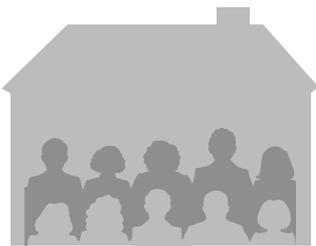
Dans un premier temps, ces collectivités veulent utiliser de façon plus systématique les produits les moins nocifs pour l'environnement et les moins dangereux pour la santé humaine, tant du point de vue des usagers finaux des bâtiments que des agents en assurant la maintenance et l'entretien.

L'établissement d'un cahier des charges techniques sur chaque type de produit (peintures, revêtements de sols, produits ménagers etc.) requiert de multiples connaissances qui ne sont pas toujours accessibles aux collectivités. De plus, l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air intérieur est une contrainte nouvelle, qui vient s'ajouter à d'autres, déterminantes dans le choix des produits (par exemple : prix, facilité d'usage, spectre d'action désinfectant des produits d'entretien, etc). Substituer des produits moins polluants et plus sains à ceux déjà utilisés nécessite donc un recensement des besoins et leur hiérarchisation, l'étude des compatibilités et incompatibilités entre les besoins, la mise en œuvre pratique de test de nouveaux produits et de leurs modalités d'usage, et l'accompagnement des utilisateurs au changement des pratiques par la mise en place de référentiels de formations.

L'idée est donc d'accompagner et d'encourager les gestionnaires d'ERP (collectivités et bailleurs sociaux) à rédiger des cahiers de préconisations à destination des maîtres d'œuvre, puis à les faire connaître et mettre à disposition de l'ensemble des gestionnaires pour les aider à faire évoluer leurs pratiques.

Résultats attendus

- réduire l'exposition de la population aux produits phytosanitaires et produits ménagers,
- favoriser la mutualisation des connaissances, expériences et savoir faire, ainsi que la mise en réseau des participants,
- réduire les inégalités territoriales.



Opérations

- Dresser un inventaire des cahiers des charges existants sur les thèmes suivants :
- Expertiser les cahiers des charges et les faire évoluer
- Faire expérimenter les cahiers des charges par les collectivités volontaires
- Diffuser les cahiers des charges
- Mettre en place des journées de formation des personnels
- Coordonner les acteurs locaux

Indicateurs de suivi

- Nombre de journées d'échange
- Nombre de cahiers des charges
- Nombre de personnes ayant suivi une formation